



COMMUNE
DE
TOURVILLE-SUR-ARQUES

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Du 25 SEPTEMBRE 2025
Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 25 septembre deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué en date du 18 septembre 2025, s'est réuni à la mairie de TOURVILLE-SUR-ARQUES, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yoann COLLIN, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 10 – Pouvoirs : 1 - Votants : 11

Étaient présents : Madame et Monsieur Yoann COLLIN, Marie-Claude BOITOUT, Natacha AUGUSTIN, Dany BELLET, Stéphane CARPENTIER, Virginie BEAUDRY, Benoit LAUTAR, Dominique BOULAIS, Fabrice BERRUBE, Yannick LECONTE

Étaient absent excusés : Madame et Monsieur Laurent FLAMANT, Yannick LEGOIS, Maguy LEGOIS

Étaient absent non excusés : Madame Emilie SAVOYE, Myriam MASSIEU

Ont donné pouvoir : Monsieur Laurent FLAMANT donne pouvoir à Marie BOITOUT

Secrétaire de séance : Monsieur Benoit LAUTAR

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseils municipal du 8 juillet 2025.
- DIA

- 1) Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme
- 2) Convention vétérinaire
- 3) Subvention AQUIND
- 4) Enquête publique - Parc éolien d'Auppegard

Communications diverses

À 18 heure 35, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.



Approbation du Procès-verbal de la séance du 8 juillet 2025

Le Procès-verbal de la séance du 8 juillet 2025 est adopté à l'unanimité, sans observation.

DIA - Délégations d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises en matière de droit de préemption urbain depuis la dernière séance. Les renonciations à acquérir sont :

- Renonciation à acquérir par décision du 16 juillet 2025 du bien situé 2 Résidence les Tilleuls, cadastré AB 0211
- Renonciation à acquérir par décision du 30 juillet 2025 du bien situé 14 Rue de l'Ancien Puits, cadastré AB 0130
- Renonciation à acquérir par décision du 21 juillet 2025 du bien situé 5 Route de Rouen, cadastré A 0678 et A 0764
- Renonciation à acquérir par décision du 23 juillet 2025 du bien situé 12 Chemin des Baladins, cadastré AD 0107
- Renonciation à acquérir par décision du 5 août 2025 du bien situé 16 Rue du Centre, cadastré AC 0154
- Renonciation à acquérir par décision du 18 août 2025 du bien situé 5 Rue de l'Eglise, cadastré AC 0127
- Renonciation à acquérir par décision du 29 août 2025 du bien situé Allée Saint Martin, cadastré AC 0271

2025-023

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Madame Lefebvre, assistante maîtrise d'ouvrage pour la commune dans le dossier de modification simplifié du PLU, intervient dans le but d'expliquer au Conseil municipal les remarques remontées par les administrés dans le cahier mis à disposition du public du 22 juillet 2025 au 29 août 2025.

Vu le code de l'urbanisme :

Vu l'arrêté municipal du 10 Février 2025 mettant en œuvre la 1^{ère} modification simplifiée du P.L.U.;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 Juillet 2025 soumettant le projet de 1^{ère} modification simplifiée du plan local d'urbanisme à l'avis du public ;

Considérant que :

- le dossier de 1^{ère} modification simplifiée du PLU, accompagné d'un registre, a fait l'objet d'une mise à disposition du public du mardi 22 Juillet 2025 à 9h au vendredi 29 Août 2025 à 12h en mairie de TOURVILLE-SUR-ARQUES ;
- l'information du public sur la procédure et la mise à disposition du dossier a été assurée par voie de presse dans un journal diffusé dans le département ainsi que par voie d'affichage ;
- quatre remarques ont été consignées dans le registre tenu à disposition du public :
 - 3 remarques notifiées sur le registre,
 - 1 courrier versé dans le registre.

1. Monsieur Benoit D'HARCOURT (registre) souhaite ajouter une précision à l'article A2 relatif aux surfaces de plancher des constructions existantes.

Réponse : le règlement sera complété.

2. Madame SAGAERT (courrier) demande qu'un bâtiment au caractère patrimonial situé sur la parcelle AD17 soit ajouté au recensement.

Réponse : Le bâtiment sera ajouté aux différents documents du PLU.

3. Monsieur Claude D'HARCOURT (registre) souligne une erreur en page 8 de la notice concernant le nombre de bâtiments recensés.

Réponse : La notice sera corrigée. Ce sont 5 bâtiments qui sont recensés et qui peuvent changer de destination.

4. Monsieur et Madame ROMATET (registre) évoquent le recensement de 5 points rouges dans la notice et de 4 bâtiments recensés.

Réponse : L'un des bâtiments est recensé avec deux points rouges. Une précision sera apportée dans la notice.

Les remarques ne modifient pas l'économie générale du PLU.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** d'approuver la 1^{ère} modification simplifiée du plan local d'urbanisme.

2025-024

Convention vétérinaire

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite mettre en place une fourrière sur la commune dans les bâtiments techniques municipaux suite au courrier du Préfet.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire souhaite passer une convention avec un vétérinaire proche de la commune de Tourville-sur-Arques afin de prendre en charge les animaux qui auraient besoin de soin suite à leur arrivée dans notre future fourrière.

Pour la création de cette fourrière, il faudra acheter une cage ainsi qu'un lecteur de puce.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver la création d'une fourrière sur la commune et de pouvoir prendre une convention avec un vétérinaire local.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix, **APPROUVE** la création d'une fourrière et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre une convention avec un vétérinaire.

2025-025

Subvention AQUIND

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les Maires et élus des territoires impactés par le projet d'interconnexion électrique AQUIND ont décidé de fonder une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 :

Projet AQUIND– LA VOIX DES ELUS

Cette association a pour objet de fédérer les élus des communes et territoires concernés contre le projet d'interconnexion AQUIND. Il doit mener toute action notamment auprès des pouvoirs publics pour toute question relative audit projet d'interconnexion AQUIND entre l'Angleterre et la France, en relation et en contact avec les associations sur le territoire britannique.

Monsieur le Maire informe qu'il doit reprendre la présidence de cette association et rencontrer avec ses confrères, le Maire de Portsmouth et deux députés fin octobre 2025 en Angleterre. Cette rencontre est dans le but d'avoir une alliance avec l'Angleterre contre ce projet.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à adhérer à cette association via une cotisation annuelle de l'ordre de 100€.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité des voix cette délibération.

2025-026

Enquête publique - Parc éolien d'Auppegard

Monsieur le Maire explique qu'une enquête publique pour la création d'un nouveau parc éolien à Auppegard est arrivé en Mairie. Cette enquête publique sera disponible depuis le 22 septembre 2025.

Le Conseil municipal souhaite donner son avis sur ce projet.

A l'unanimité, le Conseil municipal **RELEVE** plusieurs arguments pour un avis défavorable :

- Une nuisance visuelle autant de jour que de nuit. A l'heure où les communes et diminuer leur impact visuel nocturne, nous nous interrogeons sur toujours plus d'éolienne et *in fine* plus de pollution visuelle nocturne.
- Le démantèlement et recyclage des éoliennes 10 ans, 20 ans après leurs installations. Le Conseil municipal doute que les éoliennes soient complètement recyclés et que les bases en béton soient démantelées.
- Avoir la certitude que l'impact sur les volatiles locaux ainsi que les oiseaux migrateurs n'est pas négatif et que ces 3 éoliennes n'auront pas d'incidence nuisible sur l'avifaune.

Communication diverse : Monsieur le Maire souhaite faire un point sur divers sujets.

- **La rentrée scolaire qui s'est très bien passé. Il y a 110 élèves à l'école et 105 mangent à la cantine. Suite au changement de prestataire pour les repas service au restaurant scolaire, les retours sont très positifs.**
- **Le procès du livreur qui s'en est pris verbalement aux ATSEM et aux professeurs était cette semaine. Il a été demandé 1 500€ d'amende avec sursis, ainsi que l'interdiction de venir à Tourville-sur-Arques durant 3 ans. Nous attendons le retour du tribunal.**
- **Actuellement, Marie-Claude BOITOUT et Natacha AUGUSTIN s'occupent du projet de création d'un nouveau colombarium. Elles sont allées à l'entreprise RIVIERE pour faire un devis. Ce devis arrivera en mairie courant octobre.**
- **La distribution de colis des aînés se fera le samedi 13 décembre 2025 de 10h à 12h. Les colis seront réalisés par « Conserveries et Terroirs » à Dieppe.**
- **Dans le cadre de la fin du mandat, Monsieur le Maire organise une journée au Sénat avec visite du panthéon pour les Conseillers municipaux. Cette journée aura lieu le 23 octobre 2025. Les conseillers qui souhaitent participer, doivent se manifester auprès de Monsieur le Maire.**

Les différents points de l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil municipal à 19 heure 39.